

expirantes ; 30. Chemins de fer, canaux et télégraphes ; 40. Bill privés ; 50. Ordres permanents ; 60. Impressions ; 70. Comptes publics ; 80. Banques et commerce ; 9. Immigration et colonisation ; et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront envoyés par la Chambre, et à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers" —(Sir John A. Macdonald.)

PRIVILÈGES DE LA CHAMBRE.

OBSERVATIONS.

SIR JOHN A. MACDONALD propose l'ajournement de la Chambre.

M. MACKENZIE : Avant que la Chambre ajourne, je désire rappeler à l'honorable monsieur le cas de violation des privilèges de la Chambre qui eut lieu à la fin de la dernière session. Sur motion de l'honorable monsieur, la personne accusée d'avoir violé les privilèges de la Chambre reçut ordre de comparaître. Or les journaux de la Chambre prouvent qu'elle n'a pas comparu. Je désirerais savoir ce que l'honorable monsieur compte maintenant faire à ce sujet.

SIR JOHN A. MACDONALD : Je suis heureux que l'honorable monsieur m'ait rappelé cet incident ; car il m'avait entièrement échappé. Demain, je dirai à l'honorable monsieur comment je compte agir.

La Chambre s'ajourne
à quatre heures moins
cinq minutes.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Vendredi, 13 février 1880.

PRIÈRE.

M. l'Orateur prend le fauteuil à trois heures.

ÉLECTION CONTESTÉE.

JUGEMENT DE LA COUR SUPRÊME.

M. l'ORATEUR informe la Chambre qu'il a reçu du registraire de la Cour Suprême du Canada, copie certifiée du jugement et de la décision de la Cour Suprême du Canada, dans l'appel de McKay vs. Glen, relativement à l'élection de la circonscription électorale de la division sud du comté d'Ontario.

RAPPORTS.

M. l'ORATEUR soumet aussi à la Chambre un état des recettes et déboursés,

M. l'ORATEUR.

d'après les comptes de la Chambre des Communes du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1879, avec le rapport de l'auditeur.

M. l'ORATEUR soumet également à la Chambre le rapport du bibliothécaire du parlement.

PRIVILÈGES DE LA CHAMBRE.

INTERPELLATION.

M. MACKENZIE : L'honorable chef de la droite a promis, hier, de s'occuper de la question de privilège que je lui ai signalée.

SIR JOHN A. MACDONALD : C'est ce que je ferai quand l'Adresse aura été adoptée. Je puis toujours proposer, dans une question de privilège, que la sommation soit rapportée dans la huitaine, par exemple.

M. MACKENZIE : L'honorable monsieur se propose alors de prendre de nouvelles procédures.

SIR JOHN A. MACDONALD : Je les baserai sur celles de la dernière session.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DE SON EXCELLENCE.

La Chambre prend alors en considération le discours de Son Excellence à l'ouverture de la session.

M. RICHEY : Son Excellence le Gouverneur-Général, comme représentant de notre gracieuse Reine, a bien voulu convoquer les deux branches de la législature fédérale, pour les consulter et ouvrir la session du parlement par un discours du trône. Il est nécessaire qu'à ce discours la Chambre fasse une réponse conforme à nos devoirs envers notre souveraine et à sa propre dignité, la Chambre qui est la grande assemblée représentative de la population du Canada. Je me lève donc pour proposer qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour le remercier de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session, et lui donner, relativement aux affaires de la session, les assurances que les présentes résolutions expriment. J'admets franchement mon inhabileté à remplir cette tâche d'une manière satisfaisante. Pour m'en acquitter, je me bornerai à passer brièvement en revue les questions que Son Excellence recommande à la Chambre d'étudier dans le cours de ses délibérations.